

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 815

16 avril 2009

SOMMAIRE

ABF Regents Park Investments S.à r.l.	39114	Gartmore Sicav	39094
Akompa S.à r.l.	39115	Gorey S.à r.l.	39114
Aldebaran Holding S.A.	39094	Harvest Investment Fund	39110
Anfield1 S.à r.l.	39109	HCA Switzerland GmbH	39076
ASI Management S.A.	39074	Immocap S.A.	39075
Bluegreen S.A.	39088	Investment Luxco S.à r.l.	39112
Bridgepoint Europe III Investments S.à r.l.	39074	Jude International S.à r.l.	39093
Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.A.	39115	Karian S.à r.l.	39112
Camilia Holding BV	39120	Kellaway Finance S.à r.l.	39110
Centennial (Luxembourg) S.à r.l.	39080	La Petite Maison S.à r.l.	39105
Cobelu	39075	Le Grand Château S.à r.l.	39105
Compagnie Financière de la Sûre S.A. ...	39082	Lion Capital Markets S.A.	39119
Compagnie Financière S.A.	39114	Luxinvest S.à r.l.	39111
Connecting You Sàrl	39082	Mecaground S.A.	39116
DGM Belux S.A.	39080	New Luxco S.à r.l.	39113
DGM Belux S.A.	39080	P.A.R.A.D.I.S.O. Trust SA	39111
DGM Belux S.A.	39075	Paribas Trust Luxembourg S.A.	39095
Domels S.à r.l.	39113	P.F.H. Lux S.A.	39113
Duferco Real Estate S.A.	39082	Portinfer Luxembourg Investment S.à r.l.	39095
Duferco Vanadium Investment Holding S.A.	39082	Portlaoise S.à r.l.	39112
Egon Holdings S.A.	39119	PremiaCorp. S.A.	39096
Eikon Invest V Holding S.A.	39118	Royale Neuve IV S.à r.l.	39081
Eikon Invest V Holding S.A.	39120	Sienna S.A.	39093
E.K. S.A.	39109	Silcolux S.A.	39106
EMME 4 Energy S.A.	39096	SISL	39076
Enilec S.à r.l.	39111	SL Group SP S.à r.l.	39095
Eurobureau S.A.	39081	Sovimo	39081
Eurodyne	39094	Structured Finance Management (Luxem- bourg) S.A.	39093
Excelsior Hotel S.A.	39111	Tenneco International Luxembourg S.A.	39113
Fëscherfrenn Mam Wurm op D'Forrell Club Luxembourg asbl	39104	UBS Money Market Fund Management Company S.A.	39074
Fiduciaire TG Experts S.A.	39084	Vancentio Holdings Limited	39120
Fininfra	39088	Wonder International S.A.	39080
Forlux S.A.	39119	WP X LuxCo S.à r.l.	39106

UBS Money Market Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 66.303.

—
Résolution circulaire du 1^{er} mars 2009

- Mandat non renouvelé avec effet au 28 février 2009:
- * M. Dirk Spiegel, Stauffacherstrasse 41, CH-8004 Zurich, Suisse
- Est élu au conseil d'administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2010 avec effet au 01.03.2009:
- * M. Court Taylour, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse

Luxembourg, le 09 mars 2009.

Pour UBS Money Market Fund Management Company S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Oliver Schütz / Michaela Imwinkelried

Director / Executive Director

Référence de publication: 2009042254/1360/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC02925. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Bridgepoint Europe III Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 112.153.

—
EXTRAIT

Par une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 mars 2009, les associés ont:

- accepté les démissions de Monsieur Raoul Hughes, né le 4 janvier 1965 à Melton Mowbray, demeurant 22 Bryanston Mansions, York Street, London, W1H 1DA (Grande Bretagne), et de Monsieur David Harvey, né le 30 avril 1947 à Londres, ayant son adresse professionnelle 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, de leur mandat de gérants, avec effet au 30 mars 2009;
 - et nommé aux fonctions de gérante, avec effet au 30 mars 2009 et pour une durée illimitée, Madame Daphné Ribot, née le 30 janvier 1979 à Caen (France), ayant son adresse professionnelle 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey S.à.r.l. / Kristel Segers

Gérant / Gérante

Référence de publication: 2009042255/6788/21.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08804. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

ASI Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 133.707.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EASIT S.A.

Signature

Référence de publication: 2009042592/3579/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07040. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Immocap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 79.580.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 10 avril 2006, les mandats des administrateurs Mme Romaine FAUTSCH, M. Guy BAUMANN et M. Guy KETTMANN, ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., ont été renouvelés pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Luxembourg.

Pour: IMMOCAP S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-Royemans

Vice-Président

Référence de publication: 2009042837/1017/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07495. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

DGM Belux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1360 Luxembourg, Cargo Centre Est.
R.C.S. Luxembourg B 92.611.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 1^{er} avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009042838/7884/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07510. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Cobelu, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 59.940.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 13 mars 2009 à 14.00 heures à Luxembourg 23, avenue de la Porte-Neuve

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de:

* renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Noël DIDIER, Yvan JUCHEM et Jean QUINTUS,

* nommer Monsieur Francesco ZACCHINO, 10, bvd Royal, L-2449 LUXEMBOURG.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'augmenter le nombre d'Administrateur de 3 à 4.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre SCHILL.

Le mandat des Administrateurs et Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

Pour copie conforme

F. ZACCHINO / N. DIDIER

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009042829/1172/23.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08594. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

SISL, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 53.407.

Par décision du Conseil d'Administration du 16 octobre 2008 M. Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg a été nommé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 17 MARS 2009.

Pour: SISL société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Liette Heck

Vice-Président / -

Référence de publication: 2009042834/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC06034. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

HCA Switzerland GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.083.

In the year two thousand and nine,

on the eighteenth day of March.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

- "HCA Switzerland Finance GmbH", a company existing under the laws of Switzerland, having its registered office at c/o Dr Daniel Stoll, Thouvenin Rechtsanwälte, Klausstrasse 33, 8008 Zürich and registered with the Register of Companies of Switzerland under number CH.660.1.219.999-6,

- "HCA International Finance LLP", a limited liability partnership registered in Delaware, having its principal place of business at 1011 Centre Road, Suite 322, Wilmington, Delaware 19805, United States of America ("HCA International Finance LLP"),

both here represented by M^e Michael JONAS, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies given on 17 and 18 March 2009, the said proxies, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration. The appearing parties are the sole shareholders of the Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) "HCA Switzerland GmbH", having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg (the "Company"), incorporated under the laws of Gibraltar on 27 July 2007 and whose registered seat has been transferred from Gibraltar to Luxembourg with effect as from 1 October 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary of 1 October 2007, published in the Memorial C number 2767 of 30 November 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B-133.083. The articles of incorporation have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary of 27 June 2008, published in the Memorial C number 2072 of 27 August 2008.

The appearing parties, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's corporate capital by an amount of two thousand nine hundred fifty-two euro (EUR 2,952.-) so as to raise it from its present amount of fourteen thousand three hundred eighty-nine euro (EUR 14,389.-) represented by fourteen thousand three hundred eighty-nine (14,389) shares with a nominal value of one euro (EUR1.-) each, to seventeen thousand three hundred forty-one euro (EUR 17,341.-) represented by seventeen thousand three hundred forty-one (17,341) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

2. To issue two thousand nine hundred fifty-two (2,952) new shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3. To accept the subscription for these two thousand nine hundred fifty-two (2,952) new shares by HCA International Finance LLP, a limited liability partnership registered in Delaware, having its principal place of business at 1011 Centre Road, Suite 322, Wilmington, Delaware 19805, United States of America ("HCA International Finance LLP") and to accept payment in full for such new shares, with an aggregate share premium of forty-five million two hundred sixty-two thousand one hundred eighty-seven euro (EUR 45,262,187.-), by a contribution in kind consisting in the partnership interest held

by HCA International Finance LLP in La Tour Finance Limited Partnership, a limited partnership governed by the laws of England, having its principal place of business at Klausstrasse 33, CH-8034, Zurich, Switzerland ("La Tour Finance Limited Partnership") as well as in receivables held by HCA International Finance LLP and having an aggregate value of forty-five million two hundred sixty-five thousand one hundred thirty-nine euro (EUR 45,265,139.-).

4. To amend article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above capital increase.

5. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the shareholders resolved to increase the Company's corporate capital by an amount of two thousand nine hundred fifty-two euro (EUR 2,952.-) so as to raise it from its present amount of fourteen thousand three hundred eighty-nine euro (EUR 14,389.-) represented by fourteen thousand three hundred eighty-nine (14,389) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to seventeen thousand three hundred forty-one euro (EUR 17,341.-) represented by seventeen thousand three hundred forty-one (17,341) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to issue two thousand nine hundred fifty-two (2,952) new shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

Subscription - Payment

Thereupon, now appeared Me Michael JONAS, aforementioned, acting in its capacity as duly authorized attorney in fact of HCA International Finance LLP, aforementioned (the "Subscriber"),

by virtue of a proxy given on 18 March 2009, and declared to subscribe for the two thousand nine hundred fifty-two (2,952) new shares and to make payment in full of the nominal value of each of such shares for an aggregate amount of two thousand nine hundred fifty-two euro (EUR 2,952.-), together with a share premium of forty-five million two hundred sixty-two thousand one hundred eighty-seven euro (EUR 45,262,187.-), by a contribution in kind consisting in the partnership interest held by HCA International Finance LLP in La Tour Finance Limited Partnership, aforementioned, as well as in receivables held by HCA International Finance LLP (the "Contribution"), having an aggregate value of forty-five million two hundred sixty-five thousand one hundred thirty-nine euro (EUR 45,265,139.-).

The Subscriber, acting through its duly appointed attorney in fact, declared that it is the legal and beneficial owner of the Contribution and that the Contribution is free of any lien or charge and that there subsist no impediments to the free transferability of this Contribution to the Company.

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The value of the Contribution has been certified by a special report of March 2009, signed by the duly authorized representatives of the Company, which special report will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Thereupon, the general meeting of shareholders resolves to accept said subscription and payment and to allot the two thousand nine hundred fifty-two (2,952) new shares to the Subscriber.

Fourth resolution

As a result of the above, the general meeting of shareholders resolved to amend article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company as follows:

Art. 5. Corporate capital (Paragraph 1). "The subscribed capital of the Company is set at seventeen thousand three hundred forty-one euro (EUR 17,341.-) represented by seventeen thousand three hundred forty-one (17,341) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed are estimated at approximately six thousand five hundred euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the German text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes

Im Jahre zweitausendneun,

am achtzehnten Tag des Monats März,

Vor dem unterzeichnenden Notar, Maître Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),

sind erschienen:

- „HCA Switzerland Finance GmbH“, eine nach dem schweizerischen Recht gegründete Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in c/o Dr Daniel Stoll, Thouvenin Rechtsanwälte, Klausstrasse 33, 8008 Zürich, Schweiz, eingetragen im Schweizer Handelsregister unter CH.660.1.219.999-6;

- „HCA International Finance LLP“, ein limited liability partnership im US-Bundesstaat Delaware registriert, mit Sitz in 1011 Centre Road, Suite 322, Wilmington, Delaware 19805, Vereinigte Staaten von Amerika („HCA International Finance LLP“)

hier beide vertreten durch Herrn Michael JONAS, avocat, mit Anschrift in Luxemburg, kraft zweier, am 17 und 18 März 2009 erteilten Vollmachten.

Die vorgenannte Vollmachten, welche nachdem sie ne varietur durch den Vertreter der erschienenen Parteien und dem unterzeichnenden Notar unterschrieben wurden, bleiben dieser Urkunde zum Zwecke der Eintragung dauerhaft beigefügt.

Die vorgenannt Erschienenen, zusammen handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der „HCA Switzerland GmbH“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg (die „Gesellschaft“) welche nach den Gesetzen von Gibraltar am 27. Juli 2007 gegründet wurde und deren Gesellschaftssitz von Gibraltar nach Luxemburg mit Effekt zum 1. Oktober 2007 verlegt wurde, gemäß einer Urkunde vom unterzeichnenden Notar vom 1. Oktober 2007 und im Memorial C unter Nummer 2767 am 30. November 2007 veröffentlicht wurde und eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 133.083, (die „Gesellschaft“). Die Satzung wurde zum letzten Mal gemäß einer Urkunde vom unterzeichnenden Notar vom 27. Juni 2008 und im Memorial C unter Nummer 2072 am 27. August 2008 veröffentlicht wurde geändert.

Die erschienenen Parteien, vertreten wie oben dargestellt, erklärten ausführlich über die Beschlüsse, welche auf Basis der folgenden Tagesordnung zu fassen sind, informiert zu sein:

Tagesordnung

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von zweitausendneunhundertzweiundfünfzig Euro (EUR 2.952,-), um das bestehende Kapital von vierzehntausenddreihundertneunundachtzig Euro (EUR 14.389,-), aufgeteilt in vierzehntausenddreihundertneunundachtzig (14.389) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-) auf siebzehntausenddreihunderteinundvierzig Euro (EUR 17.341,-), aufgeteilt in siebzehntausenddreihunderteinundvierzig (17,341) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-), zu erhöhen.

2. Ausgabe von zweitausendneunhundertzweiundfünfzig (2.952) neuen Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-), welche die gleichen Rechte wie die bestehenden Gesellschaftsanteile haben sollen und welche an den Gewinnausschüttungen in der gleichen Weise beteiligt sind.

3. Annahme der Zeichnung der zweitausendneunhundert-zweiundfünfzig (2.952) neuen Gesellschaftsanteile durch HCA International Finance LLP, eine limited liability partnership eingetragen im US-Bundesstaat Delaware und mit Hauptgeschäftssitz in 1011 Centre Road, Suite 322, Wilmington, Delaware 19805, Vereinigte Staaten von Amerika („HCA International Finance LLP“) und Annahme der vollständigen Einzahlung dieser neuen Gesellschaftsanteile sowie eines Aufgeldes in Höhe eines Gesamtbetrags von fünfundvierzig Millionen zweihundertzweiundsechzig-tausendeinhundertsiebenundachtzig Euro (EUR 45.262.187,-) durch eine Sacheinlage, die durch Einbringung der Anteile gehalten von HCA International Finance LLP in La Tour Finance Limited Partnership, eine Gesellschaft welche nach den englischen Gesetzen besteht und ihren Amtssitz in Klausstrasse 33, CH-8034, Zürich, Schweiz, hat („La Tour Finance Limited Partnership“) und der von HCA International Finance LLP gehaltenen Forderungen, und die einen Gesamtwert von fünfundvierzig Millionen zweihundertfünfundsechzigtausendeinhundertneununddreißig Euro (EUR 45.265.139,-) haben.

4. Neufassung des Artikels 5 Absatz 1 des Gesellschaftsvertrages um die Kapitalerhöhung wiederzuspiegeln.

5. Verschiedenes.

Die vorgenannt Erschienenen forderten daraufhin den amtierenden Notar auf Folgendes festzuhalten:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt die Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von zweitausendneunhundert-zweiundfünfzig Euro (EUR 2.952,-) auf, um das bestehende Kapital von vierzehntausenddreihundertneunundachtzig Euro (EUR 14.389,-), aufgeteilt in vierzehntausenddreihundertneunundachtzig (14.389) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-) auf siebzehntausenddreihunderteinundvierzig Euro (EUR 17.341,-), aufgeteilt in siebzehntausenddreihunderteinundvierzig (17,341) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-), zu erhöhen.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt die Ausgabe von zweitausendneuhundertzweiundfünfzig (2.952) neuen Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-), welche die gleichen Rechte wie die bestehenden Gesellschaftsanteile haben sollen und welche an den Gewinnausschüttungen in der gleichen Weise beteiligt sind.

*Dritter Beschluss**Zeichnung - Einzahlung*

Daraufhin erschien M^e Michael JONAS, zuvor erwähnt, handelnd in seiner Fähigkeit als zugelassener Vertreter der HCA International Finance LLP, zuvor erwähnt (der „Einzahler“), gemäß einer Vertretungsmacht gegeben am 18. März 2009 und erklärte die Zeichnung von zweitausendneuhundertzweiundfünfzig (2.952) neuen Gesellschaftsanteilen sowie die vollständige Einzahlung der neuen Gesellschaftsanteile in Höhe ihres Gesamtnennwertes von zweitausendneuhundertzweiundfünfzig Euro (EUR 2.952,-) sowie eines Aufgelds in Höhe eines Gesamtbetrags von fünfundvierzig Millionen zweihundertzweiundsechzigtausend-einhundertsiebenundachtzig Euro (EUR 45.262.187,-) durch eine Sachkapitaleinlage, die durch Einbringung der Anteile gehalten von HCA International Finance LLP in La Tour Finance Limited Partnership, zuvor erwähnt, und der von HCA LLP gehaltenen Forderungen (die „Sacheinlage“), die einen Gesamtwert von fünfundvierzig Millionen zweihundertfünfundsechzigtausendeinhundertneunddreißig Euro (EUR 45.265.139,-) haben.

Die Einzahlerin, handelnd durch den ernannten Vertreter, erklärte, dass sie die gesetzliche Eigentümerin der Sacheinlage ist und dass diese Sacheinlage auch frei von jeglichen Pfandrechten oder Lasten ist und, dass es keine Hinderungsgründe für eine Übertragung zugunsten der Gesellschaft gibt.

Der Beweis des Eigentums an der Sacheinlage durch die Einzahlerin wurde dem unterzeichnenden Notar vorgelegt.

Der Wert der Sacheinlage wurde in einem gesonderten Bericht vom März 2009 festgehalten und wurden durch die befugten Personen der Gesellschaft unterschrieben, welcher Bericht auch im Anhang zur vorliegenden Urkunde beigeheftet wird.

Daraufhin beschließt die Gesellschafterversammlung die besagte Zeichnung und Einbringung zu akzeptieren und der Einzahlerin zweitausendneuhundertzweiundfünfzig (2.952) neue Gesellschaftsanteile zu gewähren.

Vierter Beschluss

Infolge der obengenannten Beschlüsse beschließt die Gesellschafterversammlung, den ersten Absatz des Artikels 5 des Gesellschaftsvertrages wie folgt abzuändern:

Art. 5. Stammkapital (Absatz 1). „Das Gesellschaftskapital beträgt siebzehntausenddreihunderteinundvierzig Euro (EUR 17.341,-), aufgeteilt in siebzehntausenddreihunderteinundvierzig (17.341) Anteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-), alle voll eingezahlt.“

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf sechstausendfünfhundert Euro geschätzt.

Aufgenommen wurde die Urkunde zu Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, erklärte hierbei, dass auf Anfrage der obigen genannten Personen das vorliegende Dokument auf englischer und deutscher Sprache verfasst wurde; auf Anfrage derselben Personen und im Falle verschiedener Auslegungen zwischen dem englischen und deutschen Text soll der Englische Vorrang haben.

Nachdem das Dokument der dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannten erschienenen Partei vorgelesen worden ist, hat dieselbe vorliegende Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: M. JONAS, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 20. März 2009. Relation: EAC/2009/3223. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75,- EUR).

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): BOIÇA.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Memorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 27 MARS 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009042901/239/199.

(090049279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

DGM Belux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1360 Luxembourg, Cargo Centre Est.
R.C.S. Luxembourg B 92.611.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 1^{er} avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009042835/7884/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07513. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

DGM Belux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1360 Luxembourg, Cargo Centre Est.
R.C.S. Luxembourg B 92.611.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 1^{er} avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009042836/7884/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07511. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Wonder International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 56.415.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 4 mars 2009 à 11.00 heures à Luxembourg 23, avenue de la Porte-Neuve

L'assemblée décide de renouveler le mandat de Messieurs Joseph WINANDY et Jean QUINTUS au poste d'administrateur de catégorie B et de renouveler le mandat de V.O. Consulting Lux S.A. au poste de Commissaire aux Comptes.

Les mandats des administrateurs Jean QUINTUS et Joseph WINANDY et du Commissaire aux Comptes V.O. Consulting Lux S.A. arriveront à échéance à l'assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2009.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009042832/1172/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08596. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Centennial (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 120.255.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54661 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009042769/211/11.

(090049052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Royale Neuve IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 123.480.

Décision du conseil de gérance

La Gérance informe du transfert en date du 25 février 2009 de 100 parts sociales sans désignation de valeur nominale, conformément à la signature du contrat de cession daté du même jour, de BNP Paribas Luxembourg (le Cédant), RCS B-6754 ayant son siège social au 10, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg en faveur de DEKABANK DEUTSCHE GI-ROZENTRALE Luxembourg SA. (le Cessionnaire), RCS B-9462 ayant son siège social au 38, avenue John F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg.

Luxembourg le 3 mars 2009.

Le Conseil de Gérance

Y. JUCHEM / N. DIDIER / S. MAJCHRZAK

Gérant / Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009042824/1172/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08591. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Sovimo, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 37.740.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 24 février 2009 à 11.00 heures à Luxembourg 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg

- L'Assemblée Générale renouvelle aux postes d'Administrateurs:

Monsieur Jacques DE SCHEPPER

Mademoiselle Isabelle DE SCHEPPER

Monsieur Koen LOZIE

- L'assemblée renouvelle au poste de Commissaire aux comptes:

Monsieur Pierre SCHILL

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui délibérera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2008.

Pour copie certifiée conforme

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2009042821/1172/22.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08607. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Eurobureau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 13.027.

L'affectation du résultat (complémentaire au dépôt du bilan 2008 déposé le 12.3.2009 n ° L090039758) a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009042830/2966/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00316. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Compagnie Financière de la Sûre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 59.512.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 05 mars 2009 à 14.00 heures à Luxembourg 23, avenue de la Porte-Neuve

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de:
 - * renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Noël DIDIER, Yvan JUCHEM et Jean QUINTUS,
 - * nommer Monsieur Francesco ZACCHINO, 10, bvd Royal, L-2449 LUXEMBOURG.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'augmenter le nombre d'Administrateur de 3 à 4.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre SCHILL.

Le mandat des Administrateurs et Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

Pour copie conforme

F. ZACCHINO / N. DIDIER

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009042827/1172/23.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08593. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Connecting You Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5573 Remich, 6, Montée Saint-Urbain.
R.C.S. Luxembourg B 93.960.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 1^{er} avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009042833/7884/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07509. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

**Duferco Vanadium Investment Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. Duferco Real Estate S.A.).**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 135.656.

—
L'an deux mille neuf, le deux février.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg(Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DUFERCO REAL ESTATE S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg section B numéro 135.656, constituée suivant acte reçu en date du 29 janvier 2008, publié au Mémorial C numéro 446 du 21 février 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Rachel UHL, juriste demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Changement de la dénomination de la société de DUFERCO REAL ESTATE S.A. en DUFERCO VANADIUM INVESTMENT HOLDING S.A.

2) Modification de l'article 1^{er} des Statuts, comme suit:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination de DUFERCO VANADIUM INVESTMENT HOLDING S.A."

3) Modification de l'article 15 des Statuts, comme suit: "L'année sociale commence le premier octobre et se termine le trente septembre."

4) Décision quant au second exercice social ayant commencé le 1^{er} janvier 2009 qui se terminera le 30 septembre 2009.

5) Nouvelle fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au premier mardi du mois de mars à 12.00 heures.

6) Modification afférente de l'article 8§1 des statuts, comme suit:

"L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de mars à 12.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit."

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Sur ce, l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société de DUFERCO REAL ESTATE S.A. en DUFERCO VANADIUM INVESTMENT HOLDING S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts comme suit:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination de DUFERCO VANADIUM INVESTMENT HOLDING S.A."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts comme suit:

"L'année sociale commence le premier octobre et se termine le trente septembre."

Quatrième résolution

L'assemblée décide, suite à la modification de l'article 15 des statuts que le second exercice social qui a débuté le 1^{er} janvier 2009 se terminera le 30 septembre 2009.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au premier mardi du mois de mars à 12.00 heures.

Sixième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier paragraphe 1^{er} de l'article 8 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de mars à 12.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 4 février 2009. LAC/2009/4362. Reçu 75 € (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009042865/211/73.

(090048781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Fiduciaire TG Experts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 132.619.

L'an deux mille neuf.

Le douze mars;

Par devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FIDUCIAIRE TG EXPERTS S.A.", avec siège social à L-4384 Ehlerange, Zone Zare Ouest.

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 132.619.

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler de résidence à Junglinster, en date du 1^{er} octobre 2007, publié au Mémorial C de 2007, page 126134;

et modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler de résidence à Junglinster, en date du 12 janvier 2009, publié au Mémorial C de 2009, page 20739;

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry GRUN, expert-comptable demeurant à Plesnois.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Claude AMSINGER, employé privé, demeurant à

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude AMSINGER, employé privé, demeurant à

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Constatation de cession d'actions.

2.- Nominations statutaires.

3.- Refonte des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Suivant cessions sous seing privés du 12 mars 2009, Monsieur Max SCHAMMEL et Madame Isabelle GRUN ont cédés toutes leurs actions à Monsieur Thierry GRUN, suivant deux cessions d'actions sous seing privés datées du 12 mars 2009, lesquelles cessions après avoir été signées "ne variétur" par les comparants resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Max SCHAMMEL, demeurant à L-5328 Medingen, 20, rue de la Chapelle et de Madame Isabelle GRUN-LARANJO, demeurant à F-57140 Plesnois, 30B, rue Jean d'Arc en leurs fonctions d'administrateurs à compter d'aujourd'hui et leur donne décharge..

Est nommé administrateur unique et administrateur-délégué Monsieur Thierry GRUN, demeurant à F-57140 Plesnois, 30B, rue Jeanne d'Arc.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précèdent, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

STATUTS

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "FIDUCIAIRE TG EXPERTS S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Ehlerange.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet l'exécution de tous services se rapportant directement ou indirectement à la profession d'expert comptable, tels que ces services sont exécutés par les membres de l'Ordre des Experts-Comptables au Luxembourg, à l'exclusion des activités régies par la loi relative au secteur financier et de réviseur d'entreprise au sens de la loi du 28 juin 1984.

La Société a en outre pour objet la prestation de tous services de domiciliation et d'administration, à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, en accord avec la provision de la loi du 31 mai 1999, régulant les activités de domiciliation.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EURO (31.000,- EUR) représenté par TROIS CENT MILLE (3.100) actions, chacune d'une valeur nominale de DIX EURO (10,- EUR).

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de 3 membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur peut être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de 2 administrateurs, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi, du mois de mai à 11:00 heures du matin.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 25. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à MILLE HUIT CENT VINGT EURO (1.820,- EUR). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Grun, Amsinger, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette le 18 mars 2009. Relation: EAC/2009/3043. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur ff. (signé): Boïça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de la publication au Mémorial C du Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 25 mars 2009.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2009042897/209/211.

(090049417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Bluegreen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 64.425.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 2 mars 2009 à 15.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats de Monsieur Joseph WINANDY et d COSAFIN S.A. administrateurs et de Monsieur Jean QUINTUS administrateur et président et de Monsieur Pierre SCHILL, Commissaire aux Comptes pour un terme venant à échéance lors de l'assemblée approuvant les comptes au 31 décembre 2009.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Président

Référence de publication: 2009042818/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08605. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Fininfra, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 137.745.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of March.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"AXA Infrastructure Partners FCPR", a fonds commun de placement à risque, represented by AXA Investment Managers Private Equity Europe, a company governed by French law, having its registered office at 20, place Vendôme, 75001 Paris, France and registered under number 403 201 882 RCS Paris,

hereby represented by Mr Laurent Fayollas, employee, residing in France, by virtue of a proxy given on 24 March 2009.

The appearing is the sole shareholder of "Fininfra", a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, whose registered office is at 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137745, incorporated following a deed of the undersigned notary of 31 March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des sociétés et associations dated 7 May 2008, number 1120 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have last been amended by a deed of the same undersigned notary of 26 January 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des sociétés et associations.

The appearing party has requested to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital by an amount of ninety-six thousand Euro (EUR 96,000.-) so as to raise it from its present amount of six hundred ninety-six thousand three hundred seventy-eight Euro (EUR 696,378.-) to seven hundred ninety-two thousand three hundred seventy-eight Euro (EUR 792,378.-).

2 To issue ninety-six thousand (96,000) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per share having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares by AXA Infrastructure Partners FCPR and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To hear and to approve a report of the board of directors of the Company on the renewal and increase of the authorised capital.

5 To renew and to increase the authorised corporate capital by an amount of two hundred million Euro (EUR 200,000,000.-) so as to raise it from its present amount of one hundred million Euro (EUR 100,000,000.-) to three hundred million Euro (EUR 300,000,000.-) divided into three hundred million (300,000,000) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per share, to authorise and empower the board of directors, during a period ending five (5) years after the date of publication of the present sole shareholder's resolutions in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the board of directors within the limits of the renewed

and increased authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

6 To amend article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the increase of the issued capital of the Company.

7 To set the convening notice period for board of directors' meeting at twenty-four (24) hours and to consequently, amend article 15 of the articles of incorporation.

8 Miscellaneous.

The sole shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved, after waiving any preferential subscription right, to increase the corporate capital of the Company by an amount of ninety-six thousand Euro (EUR 96,000.-) so as to raise it from its present amount of six hundred ninety-six thousand three hundred seventy-eight Euro (EUR 696,378.-) to seven hundred ninety-two thousand three hundred seventy-eight Euro (EUR 792,378.-).

Second resolution

The sole shareholder resolved to issue ninety-six thousand (96,000) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per share having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

Subscription - Payment

Thereupon has appeared Mr Laurent Fayollas, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of AXA Infrastructure Partners FCPR, by virtue of a proxy given on 24 March 2009 (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe for ninety-six thousand (96,000) new shares having each a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and to make payment for such new shares by a contribution in cash.

The amount of ninety-six thousand Euro (EUR 96,000.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the sole shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the ninety-six thousand (96,000) new shares to the Subscriber.

Fourth resolution

The sole shareholder resolved to hear and to approve a report of the board of directors of the Company on the renewal and increase of the authorised capital (the "Report").

The Report, signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Fifth resolution

The sole shareholder resolved to renew and increase the Company's authorised capital by an amount of two hundred million Euro (EUR 200,000,000.-) so as to raise it from its present amount of one hundred million Euro (EUR 100,000,000.-) to three hundred million Euro (EUR 300,000,000.-) divided into three hundred million (300,000,000) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per share, to authorise and empower the board of directors, during a period ending five (5) years after the date of publication of the present sole shareholder's resolutions in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the board of directors within the limits of the renewed and increased authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

Sixth resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" **Art. 5. Capital (1st, 2 and 3 paragraph).** The issued capital of the Company is set at seven hundred ninety-two thousand three hundred seventy-eight Euro (EUR 792,378.-) divided into seven hundred ninety-two thousand three hundred seventy-eight (792,378) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all of which have been fully paid-in.

The authorised capital of the Company is set at three hundred million Euro (EUR 300,000,000.-) divided into three hundred million (300,000,000) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The Board of Directors is authorised and empowered, within the limits of the authorised capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the sole shareholder's resolutions of the Company adopted on twenty-fourth March 2009, in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, and it may be renewed by a resolution of the sole shareholder adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation."

Seventh resolution

The sole shareholder resolved to set the convening notice period for board of directors' meeting at twenty-four (24) hours and to consequently, amend article 15 of the articles of incorporation. Article 15, paragraph four, of the articles of incorporation will from now on read as follows:

" **Art. 15. (Paragraph 4).** Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four (24) hours' prior notice of Board of Directors shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at thousand five hundred euro.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

est apparue:

"AXA Infrastructure Partners FCPR", un fonds commun de placement à risque, représentée par AXA Investment Managers Private Equity Europe, une société de droit français, ayant son siège social à 20, place Vendôme, 75001 Paris, France et enregistrée sous le numéro 403 201 882 RCS Paris,

représentée par Monsieur Laurent Fayollas, employé privé, demeurant en France,

aux termes d'une procuration donnée le 24 mars 2009.

Le comparant est l'associé unique de "Fininfra", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137745, constituée suivant acte notarié du notaire soussigné en date du 31 mars 2008, publié au *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* en date du 7 mai 2008, numéro 1120 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire soussigné en date du 26 janvier 2009, non encore publié au *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

Le comparant a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société d'un montant de quatre-vingt-seize mille euros (EUR 96.000,-) pour le porter de son montant actuel de six cent quatre-vingt-seize mille trois cent soixante-dix-huit euros (EUR 696.378,-) à sept cent quatre-vingt-douze mille trois cent soixante-dix-huit euros (EUR 792.378,-).

2 Émission de quatre-vingt-seize mille (96.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces actions nouvelles par AXA Infrastructure Partners FCPR et acceptation de la libération intégrale de ces actions nouvelles par apport en espèces.

4 Prise de connaissance et approbation d'un rapport du conseil d'administration de la Société sur le renouvellement et l'augmentation du capital autorisé.

5 Renouvellement et augmentation du capital autorisé d'un montant de deux cent millions d'euros (EUR 200.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent millions d'euros (EUR 100.000.000,-) à trois cent millions d'euros (EUR 300.000.000,-) représenté par trois cent millions (300.000.000) d'actions, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par action, autorisation et mandat du conseil d'administration, pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication des présentes résolutions adoptées par l'associé unique dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le conseil d'administration à concurrence du capital renouvelé et autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire.

6 Modification de l'article 5 des statuts de manière à refléter l'augmentation du capital social de la Société.

7 Fixation du délai de convocation pour toute réunion du conseil d'administration à vingt-quatre (24) heures et en conséquence, modification de l'article 15 des statuts.

8 Divers.

L'associé unique a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé, après avoir renoncé à tout droit préférentiel de souscription, d'augmenter le capital social de la société d'un montant de quatre-vingt-seize mille euros (EUR 96.000,-) pour le porter de son montant actuel de six cent quatre-vingt-seize mille trois cent soixante-dix-huit euros (EUR 696.378,-) à sept cent quatre-vingt-douze mille trois cent soixante-dix-huit euros (EUR 792.378,-).

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé d'émettre quatre-vingt-seize mille (96.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Troisième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite Monsieur Laurent Fayollas s'est présenté, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de "AXA Infrastructure Partners FCPR", précité, en vertu d'une procuration donnée le 24 mars 2009 (le "Souscripteur").

Le Souscripteur a déclaré souscrire quatre-vingt-seize mille (96.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et libérer intégralement ces actions nouvelles par un apport en numéraire.

Le montant de quatre-vingt-seize mille euros (EUR 96.000,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'associé unique a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les quatre-vingt-seize mille (96.000) actions nouvelles au Souscripteur.

Quatrième résolution

L'associé unique a pris connaissance et a approuvé le rapport du conseil d'administration de la Société sur le renouvellement et l'augmentation du capital autorisé (le "Rapport").

Ce rapport, signé ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Cinquième résolution

L'associé unique a décidé de renouveler et augmenter le capital autorisé d'un montant de deux cent millions d'euros (EUR 200.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent millions d'euros (EUR 100.000.000,-) à trois cent millions d'euros (EUR 300.000.000,-) représenté par trois cent millions (300.000.000) d'actions, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par action, et d'autoriser et de mandater le conseil d'administration, pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication des présentes résolutions adoptées par l'associé unique dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le conseil d'administration à concurrence du capital renouvelé et autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de rémission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital social (Alinéa 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème}).** Le capital social de la Société est fixé à sept cent quatre-vingt-douze mille trois cent soixante-dix-huit euros (EUR 792.378,-) divisé en sept cent quatre-vingt-douze mille trois cent soixante-dix-huit (792.378) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, intégralement libérées.

Le capital autorisé de la Société est fixé à trois cent millions d'euros (EUR 300.000.000,-) divisé en trois cent millions (300.000.000) d'actions. Chaque action autorisée a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Conseil d'Administration à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution de la Société au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts."

Septième résolution

L'associé unique a décidé de fixer le délai de convocation à vingt-quatre (24) heures de la réunion du conseil d'administration et, en conséquence, a décidé de modifier l'article 15 des statuts. L'article 15, alinéa quatre, des statuts sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 15. (Alinéa 4).** Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, vingt-quatre (24) heures au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil d'Administration, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil d'Administration. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil d'Administration."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. FAYOLLAS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 mars 2009. Relation: EAC/2009/3420. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 MARS 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009042902/239/259.

(090049272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Structured Finance Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 95.021.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/03/2009.

Pour Structured Finance Management (Luxembourg) S.A.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2009042816/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07594. - Reçu 38,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090048548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Sienna S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 45.322.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 26 février 2009 à 10.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de Madame Denise VERVAET.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de ne pas renouveler le mandat des Administrateur de Madame Joëlle LIETZ et de Luxembourg CORPORATE SERVICES INC et décide de nommer en remplacement Madame Sabrina COLLETTE, 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et Monsieur Pierre SCHILL, 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre SCHILL et décide de nommer en remplacement la FIDUCIAIRE GLACIS, 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels arrêtés au 31.12.2008.

Pour copie conforme

D. VERVAET / P. SCHILL

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009042815/1172/21.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08603. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090048700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Jude International S.à r.l, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 101.385.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la Société en date du 13 mars 2009

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009043144/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08128. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Eurodyne, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 10.646.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 16 juin 2008 à 10.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de démissionner HRT Révision SARL et de nommer en remplacement au poste de Commissaire aux Comptes pour une période qui viendra à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2008:

Fiduciaire HRT

Val Fleuri, 23

L-1526 Luxembourg

Copie certifiée conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009042810/1172/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06934. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Aidebaran Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 10.491.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 25 février 2009 à 11.00 heures à Luxembourg 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg

Résolutions:

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur Koen Lozie et de la société Cosafin SA. représentée par Monsieur Jacques Bordet, Administrateurs ainsi que le mandat de Président et d'Administrateur de Monsieur Jean Quintus.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de Fiduciaire HRT.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

Pour copie conforme

Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009042808/1172/21.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08587. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Gartmore Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 77.949.

—
Le bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Gartmore Sicav
HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009042786/41/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08546. - Reçu 124,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Portinfer Luxembourg Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 133.715.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
Portinfer Luxembourg Investment S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2009042790/7491/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08590. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

SL Group SP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.979.

EXTRAIT

1. Il résulte des résolutions des associés prises en date du 20 mars 2009 que les gérants suivants ont été nommés avec effet immédiat:

- Monsieur Russell Perchard, né le 16 janvier 1978 à Jersey (Iles Britanniques), demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant de catégorie B;

- Monsieur Costas Constantinides, né le 17 septembre 1979 à Nicosia (Chypre), demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant de catégorie A;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 mars 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009042788/9469/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08287. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Paribas Trust Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 29.445.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 mars 2009

L'Assemblée renouvelle le mandat du réviseur sortant PricewaterhouseCoopers S.à r.l. ainsi que des Administrateurs MM. Yvan JUCHEM et Eric BERG et Christophe BRECHIGNAC.

Le mandat des administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31.12.2009.

Pour copie conforme
E. BERG / Y. JUCHEM
Président / Administrateur

Référence de publication: 2009042813/1172/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08601. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

PremiaCorp. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 87.034.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2009.

Pour PremiaCorp. S.A.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2009042814/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07604. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

EMME 4 Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 145.475.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the nineteenth day of March.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Luxembourg),

there appeared:

1.- "LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", in short "INTERCONSULT", a "société anonyme" governed by Luxembourg law, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, represented by:

a) Mr François MANTI, employee, with professional address at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Mrs Angelina SCARCELLI, employee, with professional address at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

both acting in their capacity as duly authorized signatories of said company and validly authorized to engage the company by their joint signature.

2.- Mr François MANTI, prenamed, acting in his own name.

Such appearing parties, acting in the here above stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is hereafter formed a Luxembourg joint stock company "société anonyme" under the name of "EMME 4 Energy S.A."

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the Company is (i) the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign undertakings, (ii) the administration, development and management of such interests as well as (iii) the direct and/or indirect financial assistance to such undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies.

The Company may in particular (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other equity securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever; (iv) make loans in any form whatsoever and/or privately issue any debt instruments in any form whatsoever (v) conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate and (vi) carry out any transactions whatsoever, whether commercial, industrial or financial, with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with its object.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at THIRTY-TWO THOUSAND EURO (32,000.- EUR) divided into three hundred and twenty (320) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) per share.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of directors and Statutory auditors

Art. 6. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 7. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of visioconférence or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 8. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

Art. 10. According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 11. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 12. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time."

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 13. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 14. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the fourth Monday in the month of May of each year at 02.00 p.m..

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 15. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth (1/10th) of the Company's share capital.

One or more shareholders who together hold at least ten percent (10%) of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

Art. 16. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 17. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 18. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 20. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2009.

The first annual general meeting shall be held in 2010.

The first directors and the first auditors) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed to as follows:

1.- "LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A." in short "INTERCONSULT", prenamed, three hundred nineteen shares	319
2.- Mr François MANTI, prenamed, one share	1
TOTAL: THREE HUNDRED TWENTY shares	320

The subscribed shares have been entirely paid up in cash so that the company has now at its free disposal the amount of THIRTY-TWO THOUSAND EURO (32,000.- EUR) as was certified to the undersigned who expressly states this.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at thousand four hundred euro.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at THREE (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as of 2013:

1.- Mr Alexis KAMAROWSKY, Company Director, born in Bad Rothenfelde (Germany), on 10 April 1947, residing professionally at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

2.- Mr Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, Lawyer, born in La Spezia (Italy), on 12 September 1964, residing professionally at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

3.- Mr Jean-Marc DEBATY, Company Director, born in Rocourt (Belgium), on 11 March 1966, residing professionally at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Second resolution

The number of statutory auditors is fixed at ONE (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as of 2013:

"LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A", in short "INTERCONSULT", a "société anonyme" governed by Luxembourg law, established and having its registered office at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B, number 40312).

Third resolution

The company's registered office is located at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg),

ont comparu:

1.- "LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", en abrégé "INTERCONSULT", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

représentée aux fins des présentes par:

- a) Monsieur François MANTI, employé privé, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- b) Madame Angelina SCARCELLI, employée privée, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe.

2.- Monsieur François MANTI, préqualifié, agissant en son nom personnel.

Lesquelles personnes comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "EMME 4 Energy S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet (i) la prise de participations de toute nature et sous toute forme que ce soit et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, (ii) l'administration, la gestion

et la mise en valeur de ces participations ainsi que (iii) le financement direct ou indirect des entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe,

La Société peut notamment (i) acquérir par voie de souscription, d'achat d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient, (ii) exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit, (iv) contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit ou émettre de manière privée tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit, (v) faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles et (vi) accomplir toutes opérations généralement quelconques de quelque sorte que ce soit, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32.000,- EUR) divisé en trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 10. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième lundi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10ième) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.
- 3.- Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et Paiement

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- "LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A." en abrégé "INTER-CONSULT", prénommée, trois cent dix-neuf actions	319
2.- Monsieur François MANTI, prénommé, une action	<u>1</u>
TOTAL: TROIS CENT VINGT actions	320

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à mille huit quatre cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les personnes comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013:

- 1.- Monsieur Alexis KAMAROWSKY, Directeur de Sociétés, né à Bad Rothenfelde (Allemagne), le 10 avril 1947, demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- 2.- Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, Juriste, né à La Spezia (Italie), le 12 septembre 1964 demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- 3.- Monsieur Jean-Marc DEBATY, Administrateur de Sociétés, né à Rocourt (Belgique), le 11 mars 1966, demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à UN (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013:

"LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", en abrégé "INTERCONSULT", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B, numéro 40312).

Troisième résolution

Le siège social de la société est établi au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande des mêmes personnes comparantes faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux personnes comparantes, connues du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. MANTI, A. SCARCELLI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 mars 2009. Relation: EAC/2009/3380. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 MARS 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009042922/239/423.

(090049301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Fëscherfrenn Mam Wurm op D'Forrell Club Luxembourg asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2143 Luxembourg, 50, rue Laurent Menager.

R.C.S. Luxembourg F 7.915.

STATUTEN

Kapitel 1. Name, Sitz, Dauer und Zweck

Art. 1. gegründet seit 1984 wird eine Vereinigung und Liebhaber de Fëscherfrenn mam Wurm op D' Forell Club Luxembourg asbl gegründet.

Art. 2. Der Sitz des Vereins ist in Luxembourg, 50 rue Laurent Menager L-2143 Luxembourg.

Art. 3. Die Dauer des Gesellschaft ist unbegrenzt.

Kapitel 2. Mitglieder, Beitrag, Gesellschaftsjahr, Ausschluss

Art. 4. Der Verein besteht aus aktiven Mitgliedern und aus Ehrenmitgliedern. Die Zahl ist Unbegrenzt, beträgt jedoch mindestens 3.

Art. 5. Nur die aktiven Mitglieder sind bei gewöhnlichen und Außergewöhnlichen Generalversammlungen stimmberechtigt.

Art. 6. Der Jahresbetrag beträgt min 10.00 Euro. Der Jahresbetrag muss von der Generalversammlung festgelegt werden und ist Zahlbar in der ersten Jahreshälfte.

Art. 7. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Dezember und endet am 30. November.

Art. 8. Die Mitgliedschaft erlischt durch den Tod, Austritt, Streichung oder Ausschluss. Mitglieder, die ihre Zahlungsverpflichtung nicht nachkommen werden von der Mitgliedschaft gestrichen und werden darüber informiert, Verwarnt, ausgeschlossen, auf Zeit oder dauernd können Mitglieder werden, die ein schädigendes Verhalten gegenüber dem Vorstand. Der Vorstand kann den Ausschluss eines Mitgliedes beschliessen bei Verstößen gegen die Statuten.

Kapitel 3. Verwaltung, Generalversammlung.

Art. 9. Der Verein wird verwaltet durch einen Vorstand von mindestens drei und maximal sieben Mitgliedern. Er umfasst Präsident, Vizepräsident, Sekretär, Kassierer und Beisitzender. Der Vorstand wird in der gewöhnlichen Generalversammlung in Geheimer Wahl mit Stimmenmehrheit der anwesenden Mitglieder für die Dauer von vier Jahren gewählt. Er kann jedoch jedes aktive Mitglied, welches eine Kandidatur per Einschreibebrief bis Spätestens 7 Tage vor Beginn der Generalversammlung an den Präsidenten gestellt hat. Der Vorstand bestimmt unter sich die Zuteilung der Posten.

Art. 10. Der Präsident leitet die Generalversammlung und die Vorstandssitzungen. Er vertritt öffentlich den Verein und ist verantwortlich für die gute Funktion aller Organe. Der Kassierer befasst sich mit den Beitragsverpflichtungen der Mitglieder, verwaltet den Kassenbestand und die Mitgliederlisten, er haftet für die gerechte Verwaltung des Vermögens.

Dem Sekretär obliegt der gesammte Schriftwechsel, Berichterstattung und der Sitzungen und der Generalversammlungen. Er veraltet die Archive des Vereins er sorgt für die korrekte Einhaltung der internen Bestimmungen.

Art. 11. Die ordentliche Generalversammlung findet im ersten Quartal des Geschäftsjahres statt.

Statutenänderungen, die Vereinsleitung, Auflösung des Vereins

Sie bestimmt jährlich 2 Kassenrevisoren zur Prüfung des Kassenberichtes am Ende des Geschäftsjahres. Ausserordentliche Generalversammlungen können vom Vorstand Einberufen werden, sooft die im Interesse des Vereins erforderlich scheint. Eine solche muss jedoch innerhalb eines Monats einggerufen werden, wenn gemäss 2/3 der Mitglieder dies schriftlich verlangen.

Art. 12. Bei Auflösung verfällt das Rechtvermögen an die allgemeine Verfügung: Die Gültigkeit dieses Statut, welches von der Generalversammlung am 31.3.2009 in Luxembourg Pfaffenthal angenommen wurde, tritt an dies Tag in Kraft.

Delvaux Pierre / Kartheiser Marco / Weber Michel / Schmit Annette / Weber Mike / Fabiane Laubach.

Référence de publication: 2009043086/10094/48.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00411. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

La Petite Maison S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.527.

—
EXTRAIT

1. Il résulte des résolutions des associés prises en date du 20 mars 2009 que les gérants suivants ont été nommés avec effet immédiat:

- Monsieur Russell Perchard, né le 16 janvier 1978 à Jersey (Iles Britanniques), demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant de catégorie B;

- Monsieur Costas Constantinides, né le 17 septembre 1979 à Nicosia (Chypre), demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant de catégorie A;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 février 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009042800/9469/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08279. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Le Grand Château S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 800.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.340.

—
EXTRAIT

1. Il résulte des résolutions des associés prises en date du 20 mars 2009 que les gérants suivants ont été nommés avec effet immédiat:

- Monsieur Russell Perchard, né le 16 janvier 1978 à Jersey (Iles Britanniques), demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant de catégorie B;

- Monsieur Costas Constantinides, né le 17 septembre 1979 à Nicosia (Chypre), demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant de catégorie A;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 mars 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009042791/9469/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08282. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Silcolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 64.470.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 10 mars 2009

1. M. Pietro LONGO et Mme Virginie DOHOGNE ont démissionné de leur mandat d'administrateur.
2. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.
3. M. Cornelius Martin BECHTEL, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
4. M. Jean FELL, expert comptable, né à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1956, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
5. La société à responsabilité limitée Kohnen & Associés S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 114190, avec siège social à L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie-Adélaïde, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
6. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Luxembourg, le 23 mars 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SILCOLUX S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009043146/29/28.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07550. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

WP X LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.770.531,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.418.

In the year two thousand nine, on the twelfth day of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

WP X International Holdings LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19808, United States of America,

here represented by Ms Inken Muller, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on 11 March 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of WP X LuxCo S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, with registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 133418, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 7 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2843 on 7

December 2007. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Carlo Versant, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of the undersigned notary, on 13 February 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, representing the whole corporate capital considers the following agenda:

Agenda

1. Increase of the Company's share capital by an amount of five hundred and fifty-one thousand eight hundred and twenty euro (EUR 551,820) so as to raise it from its current amount of two million two hundred and eighteen thousand seven hundred and eleven euro (EUR 2,218,711) up to two million seven hundred and seventy thousand five hundred and thirty-one euro (EUR 2,770,531) by issuing five hundred and fifty-one thousand eight hundred and twenty (551,820) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each, to be subscribed by WP X International Holdings LLC, aforementioned, for the price of five hundred and fifty-one thousand eight hundred and twenty euro (EUR 551,820), which contribution is to be entirely allocated to the share capital.

2. Subsequent amendment of article six of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at two million seven hundred and seventy thousand five hundred and thirty-one euro (EUR 2,770,531) represented by two million seven hundred and seventy thousand five hundred and thirty-one (2,770,531) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

The appearing party, representing the whole corporate capital and having waived any notice requirements, requests the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to increase the Company's share capital by an amount of five hundred and fifty-one thousand eight hundred and twenty euro (EUR 551,820) so as to raise it from its current amount of two million two hundred and eighteen thousand seven hundred and eleven euro (EUR 2,218,711) up to two million seven hundred and seventy thousand five hundred and thirty-one euro (EUR 2,770,531) by issuing five hundred and fifty-one thousand eight hundred and twenty (551,820) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each.

All of the five hundred and fifty-one thousand eight hundred and twenty (551,820) new shares have been subscribed by WP X International Holdings LLC, aforementioned, here represented as aforementioned, for the price of five hundred and fifty-one thousand eight hundred and twenty euro (EUR 551,820).

The shares so subscribed by WP X International Holdings LLC, aforementioned, have been paid up by a contribution in cash so that the amount of five hundred and fifty-one thousand eight hundred and twenty euro (EUR 551,820.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

The total contribution of five hundred and fifty-one thousand eight hundred and twenty euro (EUR 551,820) is entirely allocated to the share capital. There is no issue premium.

Second resolution

As a consequence of such capital increase, the sole member resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at two million seven hundred and seventy thousand five hundred and thirty-one euro (EUR 2,770,531) represented by two million seven hundred and seventy thousand five hundred and thirty-one (2,770,531) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EU 3,500.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède.

L'an deux mille neuf, le douze mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

WP X International Holdings LLC, une limited liability company constituée et existant sous les lois de l'État de Delaware, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19808, United States of America,

ici représentée par Mademoiselle Inken Müller, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, le 11 mars 2009.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante est le seul associé de WP X LuxCo S.à.r.l., (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133418, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2843, le 7 décembre 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Carlo Versant, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant agi en remplacement du notaire instrumentant, en date du 13 février 2009, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, considère l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq cent cinquante et un mille huit cent vingt euros (EUR 551.820), afin d'augmenter son montant actuel de deux millions deux cent dix-huit mille sept cent onze euros (EUR 2.218.711) jusqu'à deux millions sept cent soixante-dix mille cinq cent trente et un euros (EUR 2.770.531) par l'émission de cinq cent cinquante et un mille huit cent vingt (551.820) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, qui seront entièrement souscrites par WP X International Holdings LLC, susmentionnée, pour le prix de cinq cent cinquante et un mille huit cent vingt euros (EUR 551.820), laquelle contribution sera entièrement allouée au capital social.

2. Modification subséquente de l'article six des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de deux millions sept cent soixante-dix mille cinq cent trente et un euros (EUR 2.770.531), représenté par deux millions sept cent soixante-dix mille cinq cent trente et une (2.770.531) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social ayant renoncé à toute notification, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq cent cinquante et un mille huit cent vingt euros (EUR 551.820), afin d'augmenter son montant actuel de deux millions deux cent dix-huit mille sept cent onze euros (EUR 2.218.711) jusqu'à deux millions sept cent soixante-dix mille cinq cent trente et un euros (EUR 2.770.531) par l'émission de cinq cent cinquante et un mille huit cent vingt (551.820) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Les cinq cent cinquante et un mille huit cent vingt (551.820) nouvelles parts sociales ont été souscrites par WP X International Holdings LLC, susmentionnée, ici représentée comme il est dit, pour un prix de cinq cent cinquante et un mille huit cent vingt euros (EUR 551.820).

Les parts sociales ainsi souscrites par WP X International Holdings LLC, susmentionnée, ont été payées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de cinq cent cinquante et un mille huit cent vingt euros (EUR 551.820,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

L'apport total de cinq cent cinquante et un mille huit cent vingt euros (EUR 551.820) est entièrement attribué au capital social. Il n'y a pas de prime d'émission.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de deux millions sept cent soixante-dix mille cinq cent trente et un euros (EUR 2.770.531), représenté par deux millions sept cent soixante-dix mille cinq cent trente et une (2.770.531) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes sont estimés à EUR 3.500,-.

Dont acte passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de ladite comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire,
Signé: I. MÜLLER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 mars 2009. Relation: LAC/2009/10492. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 23 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009042900/242/144.

(090049323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

E.K. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 60.217.

—

*Extrait du Procès-verbal
du conseil d'administration du 25 février 2009*

3^{ème} Résolution:

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Christophe BLONDEAU Président du conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.

Pour E.K. S.A.

Signature

Référence de publication: 2009043392/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC05866. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Anfield1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.327.

—

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. a changé d'adresse comme suit:

9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg

vers le

20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

Luxembourg, le 26 mars 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009043389/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08468. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Kellaway Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 145.279.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales en date du 18 mars 2009 que les parts sociales de la société de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'Associé	Nombre de Parts Sociales
Bolton Metals Group Limited Middlemore Lane, West Midlands WS9 8DN Aldridge Great Britain	500
Total	500

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Frank Walenta

Gérant

Référence de publication: 2009043355/724/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00207. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Harvest Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.420.

*Extract of the minutes of the extraordinary annual general meeting
of the shareholders of the Company held on 22 December 2008 at the registered office of the Company*

The meeting decided to re-appoint the current Directors for a new period of one year.

- Mr Yves de Vos, with professional address at 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

- Mr Romain Moebus, with professional address at 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

The meeting decided to dismiss the re-election of:

- Mr Cornelis Klaassen as director of the Company for a term expiring at the next annual general meeting.

The meeting decided to approve the co-optation of:

- Mr Rolf Diderrich with professional address at 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg as Director.

The Auditor is:

- Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

The mandate of the Directors and of the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the shareholders to be held in the year two thousand nine.

French translation - Traduction en français

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle extraordinaire
des Actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 22 décembre 2008 à Luxembourg*

L'assemblée décide de réélire les administrateurs comme suit.

- M. Yves de Vos, avec adresse professionnelle à 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

- M. Romain Moebus, avec adresse professionnelle à 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

L'assemblée décide de décliner la réélection de:

- M. Cornelis Klaassen, Vredehofstraat 13, NL-3201CV Spijkensisse

L'assemblée décide d'approuver la cooptation de:

- M. Rolf Diderrich, avec adresse professionnelle 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg aux fonctions d'Administrateur de la Société

Le réviseur d'entreprises est:

- Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises prendront fin immédiatement à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille neuf.

Certified true extract / Extrait certifié conforme

Directors / Administrateurs

R. Moebus / R. Diderrich

Référence de publication: 2009043383/520/40.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04692. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Excelsior Hotel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 99.964.

Monsieur David Fattal, demeurant à Tel-Aviv, Israël, a démissionné de son poste d'administrateur avec effet au 31 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009043306/504/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07758. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

**Enilec S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Luxinvestment S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 105.176.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée à l'associé unique de la Société en date du 24 mars 2009 que Monsieur Benoît CHAPPELLIER a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2009.

S G G S.A.

412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009043320/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08471. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

P.A.R.A.D.I.S.O. Trust SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.718.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale
des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 19 janvier 2009*

- 1) Fin des mandats d'administrateur B et de président du conseil d'administration de:
 - M. Carl SPEECKE.
- 2) Nomination au conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009:
 - M. Cedric BRADFER, administrateur de sociétés, né à Chambéry (France), le 2 août 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, administrateur B.

3) Monsieur George MUZINICH, administrateur de sociétés, né à Zagreb (Croatie), le 24 octobre 1942, demeurant professionnellement à NY-100200 New York (Etats-Unis d'Amérique), 450, Park Avenue, a été reconduit dans son mandat d'administrateur de catégorie A, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

4) Monsieur Michael LUDWIG, administrateur de sociétés, né à Mönchengladbach (Allemagne), le 27 décembre 1963, demeurant professionnellement à NY-100200 New York (Etats-Unis d'Amérique), 450, Park Avenue, a été reconduit dans son mandat d'administrateur de catégorie A, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

5) Monsieur Benoît NASR, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 26 mai 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduit dans son mandat d'administrateur de catégorie B, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

6) Nomination comme président du conseil d'administration:

- M. Benoît NASR.

7) La société anonyme DELOITTE S.A., R.C.S. Luxembourg B 67.895, avec siège social à L-2220 Luxembourg, 650, rue de Neudorf, a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Luxembourg, le 10/3/2009.

Pour extrait sincère et conforme
Pour P.A.R.A.D.I.S.O. TRUST SA
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009043300/29/35.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03483. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

**Karian S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Investment Luxco S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 104.576.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée à l'associé unique de la Société en date du 24 mars 2009 que Monsieur Benoît CHAPPELLIER a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2009.

S G G S.A.
412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009043317/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08480. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Portlaoise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 122.649.

—
EXTRAIT

En date du 12 février 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- M. Brendan Cooke, avec adresse professionnelle au Stampspark, Station Road, Thomastown, Co. Kilkenny, Ireland est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009043359/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00209. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090049372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

P.F.H. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 51.500.

—

Extrait des résolutions prises

lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 mars 2009

- La démission de Monsieur Toby HERKRATH de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- Monsieur Pascal DE GRAEVE, né le 18/12/1969 à Arlon (B), domicilié au 8, rue du Stade, B-6741 Vance, est nommé nouvel Administrateur en son remplacement. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Certifié sincère et conforme

Pour P.F.H. LUX S.A.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2009043303/696/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00031. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090049677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

**Domels S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. New Luxco S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 104.715.

—

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée à l'associé unique de la Société en date du 24 mars 2009 que Monsieur Benoît CHAPPELLIER a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2009.

S G G S.A.

412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009043319/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08473. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090049354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Tenneco International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 134.030.

—

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée à l'associé unique de la Société en date du 24 mars 2009 que Monsieur Benoît Chapellier a démissionné de son mandat d'administrateur B de la Société avec effet immédiat.

Il résulte de résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 24 mars 2009 que:

- M. Frédéric Gardeur, né le 11 juillet 1972 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, a été nommé administrateur B de la Société en remplacement de l'administrateur B démissionnaire et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes 2009 de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Pour la Société
Un mandataire
Signatures

Référence de publication: 2009043315/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08842. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Compagnie Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.843.

En date du 11 novembre 2008, EURAUDIT SARL a démissionné de son mandat de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURAUDIT SARL
Signatures

Référence de publication: 2009043304/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07756. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

ABF Regents Park Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 96.789.

Extrait des résolutions
écrites date du 27 mars 2009

Les associés ont décidé:

- De renommer Francois Brouxel, Georges Gudenburg et John Boothman à la fonction de gérant pour une durée déterminée jusqu'à la prochaine assemblée générale en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.03.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009043380/5564/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00233. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Gorey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 122.650.

En date du 12 février 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- M. Brendan Cooke, avec adresse professionnelle au Stampspark, Station Road, Thomastown, Co. Kilkenny, Ireland est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009043349/724/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00206. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090049387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 64.905.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme 'BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.A.' qui s'est tenue le 20 octobre 2008 a décidé d'élire les personnes suivantes, au poste d'administrateur jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2009:

- M. Jeffrey R. Holland, demeurant professionnellement au 125 Finsbury Pavement, Veritas House, London EC2A, Royaume-Uni,

- M. Kevin W. Stone, demeurant professionnellement au 140 Broadway, New York, NY 10005, USA,

- M. Seán Páircéir, demeurant professionnellement Styne House, Upper Hatch Street, Dublin 2, Irlande.

Désormais le conseil d'administration de 'BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.A.' est composé comme suit, jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2009:

Geoffrey M. Cook,

Jean-Marc Crepin,

Henri Hackenberg,

Joseph E. Hendry III,

Susan C. Livingston,

Gert Rautenberg,

Kevin W. Stone,

Stokley P. Towles,

William B. Tyree,

Jeffrey R. Holland,

Seán Páircéir.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2009043363/801/32.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00153. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090049366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Akompa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.885.

Extrait des décisions

de l'associé unique datées du 12 janvier 2009

1. En remplacement de Monsieur Carl SPEECKE, gérant démissionnaire, Monsieur Cédric BRADFER, administrateur de sociétés, né à Chambéry (France), le 2 août 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

2. Le nombre des gérants a été augmenté de un (1) à deux (2).

3. Monsieur David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Pour extrait sincère et conforme
Pour AKOMPA S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009043295/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07560. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Mecaground S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, rue Jean-Pierre Bausch, de la Hoehl.
R.C.S. Luxembourg B 145.599.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. ARBO HOLDING S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 28.783, avec siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, ici représentée par son administrateur délégué Monsieur Philippe CHANTEREAU, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

2. Monsieur David GRUSZKA, né le 18 décembre 1966 à Briey (France), employé privé, demeurant 9, rue Emile Mayrisch, F-57390 Audun le Tiche.

3. Monsieur Thierry GRUSZKA, né le 13 mars 1963 à Briey (France), employé privé, demeurant 86, avenue de Strasbourg, F-57070 Metz.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MECAGROUND S.A.

Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres.

La société a par ailleurs pour objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations pour son propre compte.

En général, elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. Le capital social est fixé à deux cent mille euros (200.000,- EUR) divisé en deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration désignera son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par la co-signature obligatoire de l'administrateur délégué et d'un autre membre du Conseil d'Administration.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} jeudi du mois de juin à 17.00 heures, à Esch-sur-Alzette au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq (5) jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finira le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) ARBO HOLDING S.A. : mille huit cent quarante actions	1.840
2) DAVID GRUSZKA : quatre-vingt actions	80
3) THIERRY GRUSZKA : quatre vingt actions	80
Deux mille actions	2.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces à concurrence de 100 % de sorte que le montant de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 2.000,- (deux mille euros).

Assemblée Générale Constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Alfred GRUSZKA, né le 26/11/1938 à Tucquegnieux (France), industriel, demeurant à F-54590 Hussigny-Godbrange, 8, rue Carnot,
 - b) Monsieur David GRUSZKA, né le 18/12/1966 à Briey (France), employé privé, demeurant 9, rue Emile Mayrisch, F-57390 Audun le Tiche,
 - c) Monsieur Thierry GRUSZKA, né le 13/03/1963 à Briey (France), employé privé, demeurant 86, avenue de Strasbourg, F-57070 Metz.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire :
 - IG INVESTMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg B 66.562, avec siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2014.
- 5) Le siège social de la Société est fixé à: rue Jean-Pierre Bausch, lieu dit de la HOEHL, L- 4023 Esch-sur-Alzette.

Réunion du Conseil d'Administration

Et à l'instant, s'est réuni le Conseil d'Administration qui, après avoir constaté que la totalité de ses membres était présente ou représentée, a décidé à l'unanimité des voix d'élire Monsieur Alfred GRUSZKA aux fonctions d'administrateur délégué qui aura tous pouvoirs pour engager la Société soit par sa seule signature, soit par sa co-signature obligatoire avec un autre membre du Conseil d'Administration.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. CHANTEREAU, D. GRUSZKA, T. GRUSZKA, A. GRUSZKA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2009. Relation: LAC/2009/11488. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009045614/242/129.

(090052563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Eikon Invest V Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 92.670.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EIKON INVEST V HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009043244/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08849. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Lion Capital Markets S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 75.869.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LION CAPITAL MARKETS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009043243/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08851. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Forlux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 15.886.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée
générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 19 mars 2009*

1. La cooptation de M. Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ratifiée et il a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

2. La cooptation de M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ratifiée et il a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

3. M. Gérard BIRCHEN a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 19 mars 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FORLUX S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009043296/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07556. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Egon Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 121.069.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EGON HOLDINGS S.A.

Signature / Signature

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2009043242/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08853. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Eikon Invest V Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 92.670.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EIKON INVEST V HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009043245/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08846. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Vacentio Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 20.600,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 106.664.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 18 mars 2009 que Mme Rosa VILLALOBOS a démissionné de son mandat de gérant A de la Société avec effet au 30 novembre 2008 et que M. Harald CHARBON, né le 11 juillet 1969 à Verviers, Belgique et ayant son adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg a été nommé en qualité de gérant A de la Société pour une durée illimitée et avec effet au 1^{er} décembre 2008.

A compter du 1^{er} décembre 2008, le conseil de gérance de la Société est donc composé de:

- GFT Directors Limited, gérant B,
- Finistere Directors Limited, gérant B,
- Karian Sarl, gérant A, et
- Harald CHARBON, gérant A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Pour Vacentio Holdings Limited

SGG S.A.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2009043316/795/26.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08490. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Camilia Holding BV, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 87.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2009.

Pour Camilia Holding BV

Signature

Référence de publication: 2009043266/4287/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08683. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.